

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES MENSUALISES

Ce document tient lieu d'échéancier - conservez-le

Le Collège HENRI IV propose une mensualisation gratuite (prise en charge des frais bancaires par le Collège) sur 9 mois, des frais de Demi-Pension (forfait de DP4 jours et DP5 jours).

TARIFS 2022

Année scolaire 2021/2022	DP 5 Jours	DP 4 Jours
	Septembre/Décembre 2021	186,78 €
Janvier/Mars 2022	159,30 €	126,85 €
Avril/Juillet 2022	168,15 €	132,75 €

Echéancier 2021/2022	Montant par prélèvement	
	DP 5 Jours	DP 4 Jours
Date de prélèvement		
8 Octobre 2021	65,00 €	53,00 €
5 Novembre 2021	65,00 €	53,00 €
6 Décembre 2021*	Ajustement	Ajustement
5 Janvier 2022	54,00 €	45,00 €
7 Février 2022	54,00 €	45,00 €
7 Mars 2022 *	Ajustement	Ajustement
5 Avril 2022	57,00 €	45,00 €
5 Mai 2022	57,00 €	45,00 €
7 Juin 2022 *	Ajustement	Ajustement

* Le montant des prélèvements est ajusté à chaque fin de trimestre, en fonction du montant exact à régler.

Afin d'opter pour ce mode de règlement :

Veuillez compléter l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA » accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

N.B. : Remettre ces documents en même temps que votre dossier scolaire au moment des inscriptions au Service Intendance.

RAPPEL : ATTENTION, si vous bénéficiez ou pensez bénéficier d'une bourse nationale, vous ne pouvez pas opter pour ce mode de règlement

A SAVOIR :

- Le prélèvement d'ajustement du trimestre sera normalement inférieur aux deux premiers, sinon, vous en serez informés.
- La facture des frais scolaires vous sera envoyée, pour information, en **Octobre 2021, Janvier et Avril 2022.**
- En cas de changement de compte, fournir un nouveau RIB et remplir un nouvel imprimé de mandat de prélèvement SEPA, **15 jours** avant le prélèvement suivant.
- Le changement de régime est autorisé à **chaque fin de trimestre financier** et devra être signalé au moins **15 jours** avant le premier prélèvement du trimestre suivant.
- **Tout dossier incomplet ou non signé sera refusé.**